



Association des Villes
pour la Propreté Urbaine

Bilan du Club «Propreté des marchés»

Le travail du Club AVPU

« *Marché* »

➤ Les villes inscrites

- Asnières
- Béziers
- Charleville-Mézières
- Grand Paris Seine Ouest
- Rennes
- Versailles

➤ Les réunions

- première rencontre : mai 2011
 - présentation de la problématique
 - échange d'expériences
 - pistes de réflexion
- travail d'enquête pendant l'été 2011
- deuxième rencontre : septembre 2011
 - Compte-rendu des visites
- troisième rencontre : novembre 2011
 - élaboration de la stratégie

Le travail du Club AVPU marché

Amorce de la Démarche

➤ **Journée d'échanges du 18 mai 2011 : Etat des lieux**

- Le manque de propreté** ⇒ révélateur d'autres difficultés,
 - ⇒ la propreté n'est pas l'origine des problèmes.

- l'ajout de moyens** ⇒ efficaces qu'à court terme, (le curseur revient au point zéro)
 - ⇒ ne sert à rien si l'origine des problèmes n'est pas traitée

- l'origine des problèmes** ⇒ diverse selon l'organisation des marchés
 - ⇒ propre à chaque ville.

- Dans tous les cas** ⇒ l'organisation comporte une «rupture» dans le processus.

- Chaque passage de relais engendre** ⇒ une perte de responsabilité
 - ⇒ une potentialité de création/d'augmentation de salissure.
Par exemple, entre :
Commerçants/ gestionnaire du marché / nettoyage / collecte.

➤ **Été 2012 : Les sites visités**

Neuilly sur Seine ⇒ Rennes ⇒ Saint-Malo ⇒ Cannes ⇒ Paris ⇒ Saint-Jean de Monts

Choix des villes : sur des critères de difficultés structurelles mais surtout ayant montré des évolutions positives

Les recommandations de l'AVPU

Les diapos suivantes ne sont pas le recueil des différentes visites
Mais plutôt l'analyse que nous en avons tirée au sein du Club AVPU

**Nous avons observé une panoplie de solutions différentes voire complémentaires
confirmant nos premiers travaux
Avec une mise en évidence de l'importance d'une chaîne globale
Dans laquelle on identifie :**

4 axes stratégiques à mettre en œuvre simultanément

Ce sont les quatre recommandations vers la clef du succès

1. Une mise en œuvre partenariale entre la ville et les commerçants (*et/ou le prestataire*)
2. La recherche d'une réduction des déchets
3. Des équipements adaptés aux contraintes du site
4. Une présence d'agents de la collectivité pendant le déroulement du marché.

**L'importance accordée à chaque axe est à moduler en fonction de l'historique propre du site.
Mais aucun ne doit être oublié ou mis de côté.**

Les recommandations de l'AVPU

précision

**Le volet communication doit être présent dans toute la démarche
Mais il n'est pas une fin en soit.**

**Ce n'est donc pas un axe
mais un OUTIL au service des actions choisies.**

(ex.: L'utilisation du terme Charte pour faire oublier l'aspect contraignant d'un règlement)

un des axes peut servir d'outil de communication envers un autre

(ex.: on peut utiliser la réduction des déchets par une technique « alternative » ou l'apport d'un nouveau matériel pour mieux faire passer les contraintes envers les commerçants)

1^{er} axe stratégique

La mise en œuvre partenariale entre la ville et les commerçants (*et/ou le prestataire*)

1. Définir une posture commune entre les services de la collectivité entre élus des différentes délégations
 - Service commerce - Service propreté urbaine - Police municipale
 - Arriver à un partage du DIAGNOSTIC
2. Associer les commerçants concernés à l'élaboration du processus
 - En concertant plutôt qu'en imposant
 - En élaborant une charte énonçant les droits et devoirs de chacun
 - En créant dans certains cas une procédure spécifique par ex. avec le prestataire
3. Définir les missions et responsabilités de la « chaine » des intervenants
 - La source des problèmes se place aux ruptures potentielles de chaine
4. Prévoir les recours et la coercition (*montrer ses muscles permet de ne pas les utiliser*)
 - Les pénalités doivent être clairement énoncées *et appliquées*
(ex. le même commerçant n'a pas le même comportement sur 2 villes avec des règlements différents)

3^{ème} axe stratégique

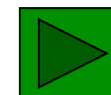
Des équipements adaptés aux contraintes du site

Le juste équipement est une condition nécessaire mais jamais suffisante

1. Créer des espaces dédiés à la collecte

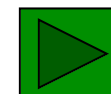
- La présence de personnel dédié est facilitateur

De la propreté du site et de la qualité du tri



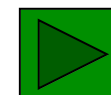
2. Le choix de l'équipement est lié aux contraintes du site

- Pas de recommandations spécifiques sur le matériel
- Compacteur ou benne : mise à disposition ponctuelle ou permanente
- Un juste dimensionnement à respecter en fonction du volume des déchets
- Une bonne adéquation entre le type de Matériel et le type de déchets
(St Malo – Cannes – Rennes - Saint-Jean de Monts)



3. Le positionnement de l'équipement

- Le plus proche/adapté possible
~ 60 m de déplacement est couramment accepté par les commerçants
(des exceptions : Paris ~150m et St Malo ~200m)



4ème axe stratégique

Une présence de représentants de la collectivité sur site

1) Dans le Temps :

- Avant** ⇒ **Un Diagnostic commun (Inter Service – élus)**
- Pendant** ⇒ **Aide à la mise en place (communication et persuasion)**
- Après** ⇒ **Pérenniser le processus**

2) Pour :

- ⇒ **identifier des dysfonctionnements**
- ⇒ **S'assurer que la « chaine » est complète**
- ⇒ **Faciliter la réactivité**
- ⇒ **Adapter la communication ou la sanction**
- ⇒ **Prévenir des potentielles ruptures de maillon**

4 axes stratégiques

synthèse

Les 4 axes stratégiques utilisés dans leur globalité, mais avec une pondération de chacun liée au site concerné permettent de recouper les constats du terrain pour la réussite des démarches.

Réussite si :

- ⇒ **fortement liée à la chaîne de responsabilités**
- ⇒ **traitée dans sa globalité (vouloir traiter un seul des maillons peut être contre-productif).**
- ⇒ **l'implication des commerçants**
- ⇒ **dans de nombreux cas les villes s'appuient sur un règlement/protocole/contrat/convention : *Charte* permettant de limiter les éventuelles dérives ou mauvaises volontés**
- ⇒ **suivi des déchets renforcé par incitation (tri) ou contrôle**
- ⇒ **encadré par les placiers et/ou des équipes spécialisées.**
- ⇒ **des restructurations complètes donnent d'excellents résultats.**
- ⇒ **la démarche est favorisée si elle est d'un seul tenant (dans le temps).
en procédant par étapes trop distantes on risque les critiques,
sans récolter le fruit des premières réussites.**

**Le développement de techniques alternatives ou de matériels spécifiques
peut grandement faciliter les différentes restructurations,
en permettant par la technique d'accompagner les changements de comportement nécessaires.
il est possible d'appliquer des solutions déjà éprouvées sur d'autres villes
en les modulant et en les accompagnant par des actions ou du matériel spécifique.**

Remerciements

à

Christine RIDEN

Directrice propreté

ville de Rennes

Patrick BAUTHAMY

Directeur collecte et traitement des déchets

com. d'agglo. de St-Malo

Philippe UGUEN

Responsable du parc automobile et du nettoyage

ville de St-Malo

Patrick THOMAS

Adjoint au responsable du parc automobile et du nettoyage

ville de St-Malo

Isabelle CHIALVA

Chef du service propreté

ville de Cannes

Jean –Luc EKERN

Adjoint au chef de la propreté

ville de Cannes

Caroline BOIS

Chef de la Mission Propreté

Mairie de Paris

M. URBAIN

Adjoint à la Mission Propreté

Mairie de Paris

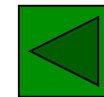
Frédéric BOUCHET

Directeur des Services Techniques et Environnement

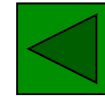
Com.Com. Océan-Marais de Monts

à la co-rédactrice du rapport **C. BLEHAUT (Versailles Grand Parc)**

Saint-Malo Rocabey : vers le « 0 » déchet



Rennes : Technique « Alternative » Projet Fagot



SERVICE DE COLLECTE DES CAGEOTS EN BOIS

FAGO

L'entreprise d'insertion Feuille d'Erable spécialisée dans la collecte de papier/carton, l'association AGIR et la ville de Rennes sont à l'initiative d'une expérimentation sur le recyclage des cageots en Allume-feu écologique.

Cette opération s'inscrit dans une logique de développement durable

- **Environnement** : Valorisation et recyclage du déchet cageot.
- **Social** : emploi adapté à des personnes présentant un handicap intellectuel et éloignées de l'emploi.
- **Economique** : encourage une économie locale, solidaire et humaniste. Cette activité a permis la création d'emplois au sein de l'entreprise d'insertion.

La Feuille d'Erable - 1, rue de la Roboterière - 35000 Rennes
Tél : 02 99 54 74 24 - Télécopie 02 99 54 74 30
Site : www.feuille-erable.org - Email : info@feuille-erable.org

LA COLLECTE

- Actuellement sur les marchés rennais dès 13h00

Mardi	→	Marché Maurepas
Mercredi	→	Marché Ste Thérèse
Jeudi	→	Marché Alexis Carel
Vendredi	→	Marché Villejean
Samedi	→	Marché des Lices

- Dans les entreprises, chez les commerçants à la prestation et sur demande.

LES CAGEOTS

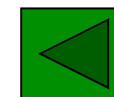
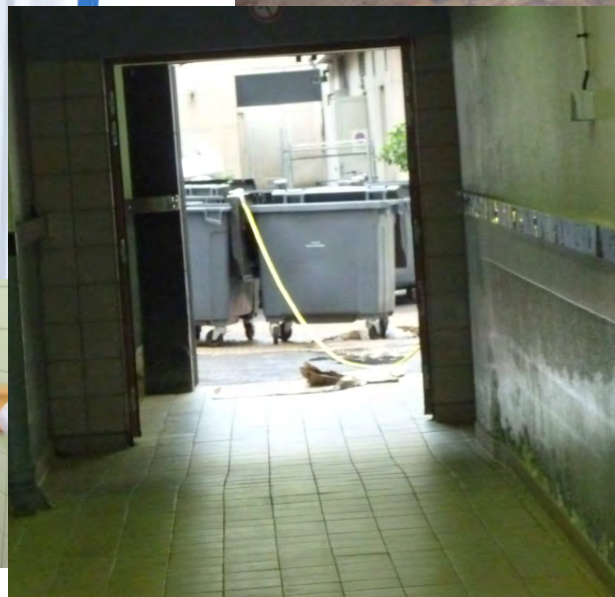
Les cageots collectés doivent être débarrassés de tous déchets plastiques et alimentaires.

L'ALLUME-FEU

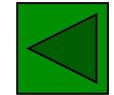
- L'allume-feu « FAGO » est fabriqué à partir de cageots broyés débarrassés d'éléments ferreux. Enduit de cire végétale certifiée RSPO et conditionné en sachets de cellulose transparents, il facilite le démarrage de vos barbecues, feux de cheminées et poêles.

Logos: Agir, Rennes, Biz & Vitalier, etc.

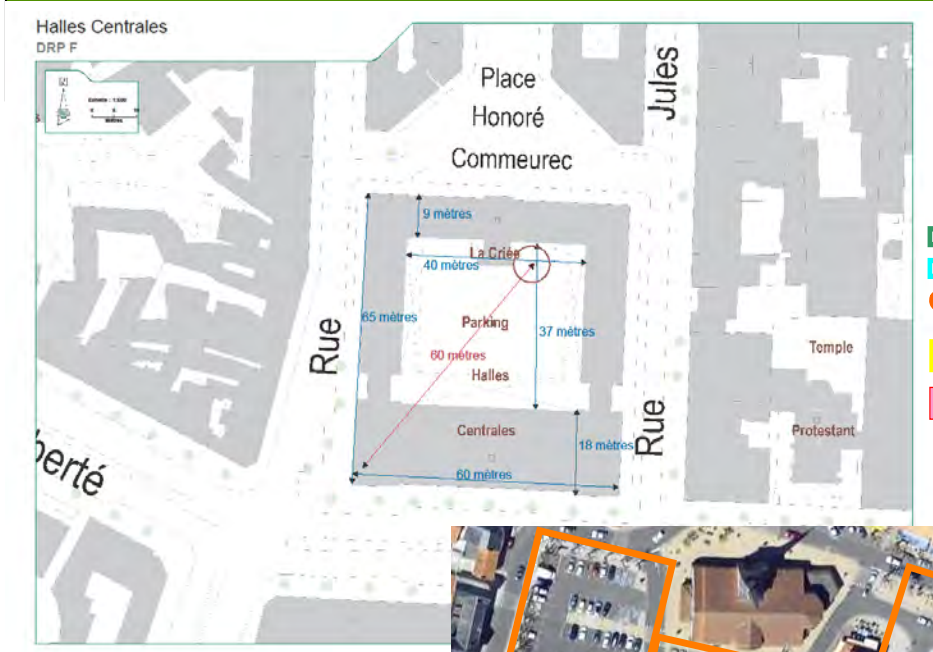
Locaux : Neuilly - St Jean de Monts



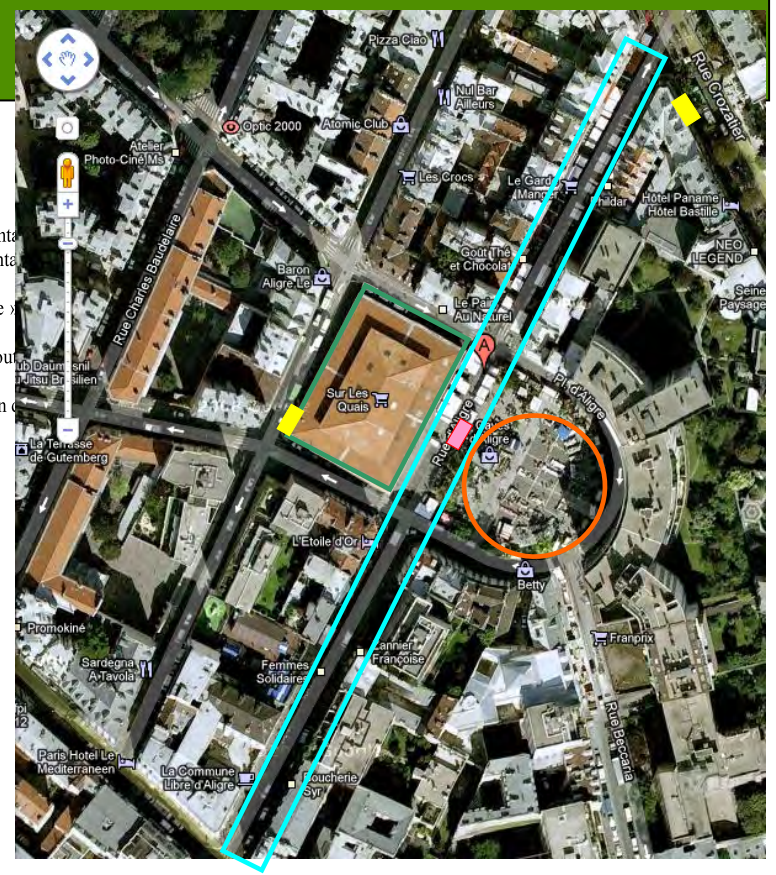
Le choix de l'équipement est lié aux contraintes du site



Positionnement de l'équipement



- Marché Beauvau : alimentaire
- Marché d'Aligre : alimentaire
- Marché aérien « brocante »
- Compacteurs sur place tous les jours
- Benne compactrice en fin de semaine



- Marché couvert
- Marché alimentaires extérieur
- Marché extérieur « brocante »
- Local poubelles
- Caisse maritime cartons

